



Compte-Rendu

Conseil Municipal du 26 juin 2019

ORDRE DU JOUR

Remplacement de Monsieur Armand MIALHE

Approbation du rapport de la CLETC sur les conditions du transfert de la compétence GEMAPI

Bail de location SCV/Mairie de Sauveterre

Approbation des conditions de répartition des actif et passif du SIVU CES de Roquemaure

Lancement du dossier de consultation des Entreprises pour la rénovation du terrain de football

Rapport des décisions municipales de janvier à juin 2019

Questions diverses

ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE AU DECES DE M. A MIALHE

Suite au décès de Monsieur Armand MIALHE, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Mme LALANZA Laure, candidate suivante de la liste « Sauveterre Ensemble » déclinant le poste, il convient de prendre la prochaine personne sur la liste soit Monsieur Patrick BONNEAU.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de l'installation de M. Patrick BONNEAU en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur Patrick BONNEAU, selon ses souhaits, intégrera les commissions suivantes :

Urbanisme - Vie associative – Environnement – Logements - Voiries - Propreté du village

Monsieur Patrick BONNEAU ne souhaitant pas faire partie des commissions Budget et Personnel, Martine PEROT se propose d'intégrer ces commissions.

Le Conseil donne son accord à l'Unanimité des membres présents

APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT (GEMAPI)

Rapporteur : Monsieur Jacques Demanse

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLETC) du Grand Avignon s'est réunie et a examiné les conditions du transfert pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Pour la plupart des communes du Grand Avignon cette gestion des milieux aquatiques et de gestion des ouvrages contre les inondations était déjà confiée totalement ou partiellement à des syndicats.

Pour Sauveterre la cotisation au SMD30 (Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux aquatiques du Gard) s'élève à 3112 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le montant de la cotisation au SMD30

BAIL DE LOCATION SCV – MAIRIE DE SAUVETERRE

Rapporteur : Jacques Demanse

Monsieur le Maire requiert l'avis du Conseil Municipal concernant le projet de location de trois parcelles aux lieux dits La Montagne de Four et la Montagne pour une surface totale de 10,78 ha à la Société des carrières Vauclusiennes.

Le bien loué sera destiné exclusivement à recevoir des aménagements écologiques liés aux besoins de compensation résultant des incidences liées à l'exploitation et à l'extension de la carrière.

Le montant du bail s'élève à 40 000 € / an. Pour l'année 2019 le bail débutera au 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre pour un montant total de 20 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer le bail

REPARTITION DES ACTIF/PASSIF DU SIVU CES ROQUEMAURE

Rapporteur : Emilie Beynet

Madame Emilie Beynet requiert l'avis du Conseil concernant l'approbation des conditions de répartition des actif/passif du SIVU CES de Roquemaure.

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Roquemaure est dissout.

Par délibération en date du 25 avril 2019, le Président et les membres du Comité Syndical ont fixé les conditions de liquidations.

Chaque commune versera directement à la commune de Roquemaure la Quote-part qu'elle doit.

Pour Sauveterre, le montant de cette contribution s'élève à 963,87 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le versement de cette quote-part à la commune de Roquemaure.

CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Rapporteur : Patrick Chéruef

Monsieur Chéruef expose à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation du terrain de football, la Collectivité lance le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux afférents à cette rénovation.
Pour un montant de travaux estimés à 450 000 € TTC

En vue de cette consultation, l'accord du Conseil est sollicité

**Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents
5 voix contre : Patrick BONNEAU – Martine PEROT - Bruno RICHARD – Patrick RIEU – Michel VALLAT
1 abstention : Emilie BEYNET**

Madame PEROT, Messieurs BONNEAU, RIEU, RICHARD et VALLAT (opposition municipale) votent contre la consultation des entreprises pour la rénovation du stade de football.

M. RIEU : « Nous votons contre ce projet que nous estimons trop cher, nous préconisons un projet moins onéreux »

M. Le Maire : « Nous vous avons remis le détail du projet et sommes pour l'instant dans l'attente d'une proposition de votre part, or à ce jour vous n'avez toujours rien proposé ».

Mme PEROT : « Nous sommes du même avis que Mrs RIEU et RICHARD, de plus cela va coûter encore plus cher que vous le dites. Quel est le devenir de l'ancien stade ? »

M. Le Maire : « Il s'agit simplement d'autoriser le Maire à consulter les entreprises (DCE) pour avoir le prix exact de l'ensemble des travaux du stade alors que vous contestez le montant prévisionnel, vous votez contre cette consultation qui va apporter des réponses précises. »

Nous vous avons répété maintes fois que le terrain actuel va devenir un terrain essentiellement consacré à l'entraînement. Comme Mrs RIEU et RICHARD vous êtes contre ce projet mais à ce jour vous ne nous avez toujours rien proposé. »

DECISIONS MUNICIPALES JANVIER / JUIN 2019

Rapporteur : Jacques Demanse

Monsieur le Maire vous donne rapport des décisions municipales prises entre janvier et juin 2019.

Ces décisions ont été jointes en annexes au présent rapport.

Pas de commentaire

**Le Maire
Jacques DEMANSE**

